



Conseil municipal d'Ottawa

le 9 février 2022

Suite à donner aux éléments approuvés par les comités en vertu des pouvoirs qui leur sont délégués

Comité sur les débentures

Voici, à titre d'information, la liste des éléments que le Comité sur les débentures a approuvée en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, à sa réunion du 25 janvier 2022:

1. RÈGLEMENT VISANT À AUTORISER L'ÉMISSION
D'OBLIGATIONS TOTALISANT 86 MILLIONS DE DOLLARS
ACS2022-FSD-FIN-0001 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité sur les débentures adopte un Règlement sur les débentures, essentiellement sous la forme du Document 1 ci-joint, en vue d'autoriser l'émission de débentures pour un montant nominal de 86 millions de dollars.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

Motion de la Conseillère L. Dudas :

MOTION N^o CD 2022 02-01

Que le règlement de la Ville d'Ottawa suivant fasse l'objet de trois lectures et soit adopté par le Comité sur les débetures en vertu de son pouvoir délégué :

RÈGLEMENT – TROIS LECTURES

RÈGLEMENT No 2022-2 Règlement de la Ville d'Ottawa autorisant l'emprunt de fonds par l'émission de nouvelles débetures à fonds d'amortissement, pour un capital de 86 000 000,00 \$, afin de couvrir le coût de certains travaux d'immobilisations de la Ville d'Ottawa (deuxième réouverture de débetures à fonds d'amortissement au taux de 4,20 % pour un capital de 154 000 000,00 \$, lesquelles expirent le 30 juillet 2053, ayant été émises le 30 juillet 2013 et réouvertes une première fois le 6 décembre 2019 pour un capital de 120 000 000,00 \$).

ADOPTÉE

3. ADOPTION DE LA RATIFICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL

Motion de la Conseillère L. Dudas :

MOTION N^o CD 2022 02-02

Que le règlement de la Ville d'Ottawa suivant fasse l'objet de trois lectures et soit adopté par le Comité sur les débetures en vertu de son pouvoir délégué :

RÈGLEMENT – TROIS LECTURES

RÈGLEMENT No 2022-3 – Règlement de la Ville d'Ottawa confirmant les travaux réalisés à la réunion du 25 janvier 2022 du Comité sur les débetures, un comité du Conseil de la Ville d'Ottawa.

ADOPTÉE

Comité des transports

Voici, à titre d'information, la liste des éléments que le Comité des transports a approuvée en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, à sa réunion du 3 février 2022:

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UN
PASSAGE LIÉ AU SENTIER POLYVALENT DE LA STATION TREMBLAY À
L'AVENUE TERMINAL

ACS2022-PIE-TP-0004

ALTA VISTA (18)

Que le Comité des transports approuve l'énoncé des travaux pour l'Étude d'évaluation environnementale visant l'aménagement d'un passage lié au sentier polyvalent de la station Tremblay à l'avenue Terminal, comme l'expliquent en détail le rapport ci-dessous et le document 1.

ADOPTÉE

MOTION - MICROAPPAREILS DE SERVICE PUBLIC (MASP)

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

ATTENDU QUE les microappareils de service public (MASP) gagnent en popularité en Amérique du Nord en matière de livraison du dernier kilomètre;

ATTENDU QUE de tels MASP, y compris les véhicules télécommandés et autonomes, ne sont pas actuellement autorisés à circuler dans l'emprise municipale, notamment les trottoirs, l'infrastructure cyclable et les chaussées, en vertu du Code de la route et du Règlement municipal sur la circulation et le stationnement;

ATTENDU QUE des MASP ont récemment été aperçus sur les trottoirs d'Ottawa;

ATTENDU QUE le gouvernement de l'Ontario a indiqué qu'il envisage la modification de son programme de véhicules automatisés, l'élargissant pour ajouter les MASP, mais que les règles n'ont pas encore été mises à jour;

ATTENDU QUE les MASP posent un risque à la mobilité et l'accessibilité de notre infrastructure piétonnière, cyclable et automobile;

ATTENDU QUE de la technologie perturbatrice a déjà été déployée dans la Ville avant qu'elle ne soit autorisée;

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa continuera d'enquêter sur les plaintes liées à l'utilisation de véhicules non autorisés dans l'emprise municipale, y compris des MASP, et passera à l'application des règlements municipaux appropriés, au besoin;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel de communiquer directement avec toute entreprise commerciale connue pour son utilisation de MASP ou envisageant leur utilisation et qui ne peut actuellement pas circuler dans l'emprise de la Ville.

ADOPTÉE